



## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mars 2016.

Présents : Monsieur Olivier SAINT-AMAND, bourgmestre-président,  
M.M. Florine PARY-MILLE, Guy DEVRIESE, ~~Jean-Yves STURBOIS~~, Philippe  
STREYDIO, Bénédicte LINARD, échevins, et Christophe DEVILLE, président du  
conseil de l'action sociale.  
Clément CROHAIN, Jacques LEROY, Marcel DELOR, Dany  
DEHANDTSCHUTTER, Quentin MERCKX, Marc VANDERSTICHELEN, Francis DE  
HERTOG, Yves VANDE GUCHT, Christian DEGLAS, Dominique BULTERIJS,  
Colette DESAEGHER-DEMOL, Catherine OBLIN, Sébastien RUSSO, Fabrice  
LETENRE, Inês MENDES, Michelle VERHULST, conseillers,  
Rita VANOVERBEKE, Directrice Générale.

---

Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre-Président, déclare la séance ouverte à 19h40.

Monsieur le Président constate que le quorum de présence est atteint et que le Conseil communal est en mesure de délibérer valablement.

Monsieur le Bourgmestre rend hommage aux victimes des attentats qui ont eu lieu ce mardi 22 mars 2016 et déclare ce qui suit :

*« En tant qu'hommes et que femmes, en tant que parents et amis, en tant que travailleurs ou étudiants, en tant que personnes engagées pour faire vivre la démocratie, nous sommes toutes et tous bouleversés par les actes barbares perpétrés ce 22 mars à Bruxelles. Groggy par ce choc et à un moment où il ne nous est pas encore possible de tirer toutes les conclusions de ces tristes événements, nous voulons témoigner avec humilité et respect notre profonde sympathie envers les victimes innocentes, de toutes origines et convictions, ainsi qu'envers leurs familles et leurs proches.*

*Dans notre Belgique où bat le cœur de l'Europe, dans notre Belgique multilingue et multiculturelle, nous avons élevé la différence au rang d'une valeur noble, d'une richesse, d'une identité dont nous sommes particulièrement fiers.*

*Dans notre Belgique, terre de démocratie, nous avons également été précurseurs pour la mise en place des règles nécessaires à la liberté d'expression des idées, des convictions et des choix de toute nature.*

*Dans notre Belgique, cependant, à côté des citoyens qui vivent dans le respect de ces valeurs de tolérance et de paix, il en est malheureusement une poignée qui détournent et bafouent nos règles et notre liberté avec les conséquences dramatiques que l'on sait...*

*Face à l'adversité, nous devons faire preuve de fermeté. Les barbares doivent savoir qu'ils n'imposeront pas leur diktat en utilisant des moyens abjects, que nous ne céderons pas à la peur ou à la haine et que nous mobiliserons toutes les forces nécessaires pour garantir la sécurité et faire triompher les valeurs qui fondent notre démocratie.*

*Face à l'adversité, nous devons également rester unis. C'est en effet ensemble, par nos paroles, par nos gestes, par nos engagements, que nous pourrons contrer les idées déviantes, simplistes ou excessivement radicales, contrer la violence et la terreur aveugle.*

*Face à cette adversité, enfin, nous devons faire preuve de lucidité et nous poser les bonnes questions. Afin que cessent ces actes incompréhensibles, il faudra identifier les causes profondes qui poussent des humains à nuire à ce point à leurs semblables. Dans*

*les écoles, dans les lieux de culture et de citoyenneté, nous devons renforcer encore la construction d'un vivre ensemble respectueux de la diversité, de la liberté et de la paix.*

*Recueillons-nous quelques instants, chers collègues, chers amis, avec des pensées chaleureuses pour les personnes qui luttent actuellement contre de graves blessures, pour les victimes et leurs proches ainsi que pour toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour notre sécurité, pour soigner et pour secourir ».*

Une minute de silence est respectée par les membres de l'assemblée.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. SEANCE PUBLIQUE.**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2016.
- Tirage au sort du membre premier votant.

### **Article 1er**

#### **Zone de Police Sylle et Dendre - Politique de sécurité à Enghien – Communication en application de la circulaire ministérielle du 16 juillet 2015 relative à l'élaboration des budgets communaux de la Région wallonne pour l'année 2016 - Bilan 2015.**

Le Conseil communal entend Madame la Commissaire de Police, Patricia BRASCHKIN, responsable du Commissariat Nord (Enghien et Silly) de la Zone de Police Sylle et Dendre :

Au niveau des phénomènes prioritaires, Madame la Commissaire annonce que les vols qualifiés dans les habitations sont en diminution (61 dont 32 tentatives en 2015 contre 72 dont 39 tentatives en 2014).

Elle souligne que les vols à la ruse sont en constante augmentation (18 sur la zone au cours de cette dernière année) surtout en milieu rural et touchant les maisons unifamiliales et isolées, ce qui est inquiétant. Les personnes âgées sont plus difficilement contactables car elles n'ont généralement pas accès aux réseaux sociaux.

Elle insiste sur la communication et les échanges d'informations entre les comités de quartier, les groupes de techno-prévention, les citoyens et la Police locale.

Au niveau des vols de voitures et dans les voitures, la police a surtout constaté le vol de documents. Deux vols à mains armées ont également eu lieu à Petit-Enghien.

Quant aux accidents de roulage, ils étaient au nombre de 22 pour toute la zone de police.

Elle énonce quelques statistiques concernant la zone :

- 117 contrôles de roulage organisés ont été effectués,
- 127 tests d'alcoolémie positifs (la zone possède l'appareil alcosenor qui permet 100 contrôles en une heure) et 66 personnes ont vu leur permis retiré,
- 79.622 véhicules sont passés devant un radar et 4.192 procès-verbaux ont été rédigés.

Pour Enghien, les points noirs sont la chaussée de Bruxelles, la place du Vieux Marché et l'entrée de Marcq.

L'équipe de proximité compte 1 inspecteur principal et 7 inspecteurs qui sont répartis comme suit : 2 à Petit-Enghien, 1 au centre, gare et quartier Val lise, 2 au quartier des quelicots et 2 à Marcq.

Des actions de sensibilisation à la drogue (MEGA) sont régulièrement faites dans les classes de 6<sup>ème</sup> primaire.

Madame la Commissaire annonce également qu'un nouveau Plan local de prévention (PLP) a été créé à Marcq et qu'une page Facebook sera activée sous peu.

Des actions spécifiques ont été menées : stationnement sur les trottoirs et les demi-tours sur la chaussée de Soignies.

Elle souligne le travail de collaboration entre les services communaux et la police qui a abouti à la création d'un nouveau formulaire d'enquête de domicile.

La police travaille sur un projet visant à avertir les propriétaires de véhicules en infraction par la pose d'un papillon, par les gardiens de la paix.

Madame Florine PARY-MILLE souhaite connaître les actions qui seront entreprises pour informer les personnes âgées.

Madame la Commissaire indique que les membres des PLP doivent être les ambassadeurs et doivent aller vers les personnes âgées.

Madame OBLIN demande si des folders existent et proposent que les partenaires de la santé informent également les personnes âgées.

Monsieur Yves VANDE GUCHT apprécie quant à lui le fait que les photos des agents de quartier soient publiées.

Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, remercie vivement Madame la Commissaire de Police. Il met en avant la réactivité des policiers dans plusieurs domaines (enquête de domicile, radiation, prévention, ...) et l'excellente collaboration, avec les services de la Ville et les gardiens de la paix.

Par contre, il fait part d'un élément d'insatisfaction concernant le suivi apporté aux infractions de stationnement pour lesquelles les réponses varient très fortement d'un policier à l'autre (d'une grande sévérité à un grand laxisme).

Madame la Commissaire de police déclare que la gestion du personnel reste un défi à relever au quotidien.

Enfin, le problème de la radicalisation est abordé. Elle rappelle que le service d'aide aux victimes peut être un intermédiaire entre le citoyen et la police.

## **Article 2**

### **Marché public de fournitures organisé par procédure négociée sans publicité – Acquisition d'un engin de levage télescopique d'occasion – Adoption du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal adopte le cahier des charges relatif au marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'un engin de levage télescopique d'occasion, établi par le service infrastructures à passer par procédure négociée sans publicité.

## **Article 3**

### **Marché public de services – Mission d'auteur de projet – Amélioration de la rue du Mont dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2013-2016 - Décision de recourir à la centrale de marchés Hainaut Centrale de Marchés.**

Le Conseil communal décide :

- d'organiser le marché public de services ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet chargé de l'amélioration de la Rue du Mont dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2013-2016 en recourant à la « Hainaut Centrale de Marchés » ;
- d'adopter la convention de mission de Centrale de marchés entre la Hainaut Centrale de marchés et la Ville d'Enghien et plus précisément ses conditions particulières relatives au marché public de services ayant pour objet l'amélioration de la rue du Mont dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2013-2016 transmise le 19 février 2016 par cette dernière ;
- de donner délégation à Monsieur le Bourgmestre et à Madame la Directrice générale afin de représenter la Ville lors de la signature de cette convention.

#### **Article 4**

##### **Plan de cohésion sociale –Adoption des rapports d'activités et financier – Exercice 2015.**

Le Conseil communal approuve les rapports d'activités et financier de l'exercice 2015 établis dans le cadre du plan de cohésion sociale.

#### **Article 5**

##### **Parc d'Enghien - Foire des jardins organisée en collaboration avec la SPRL Archéos Expo - Adoption de la convention de partenariat pour les exercices 2016, 2017 et 2018.**

Le conseil communal :

-Approuve la collaboration avec la SPRL Archéos Expo en vue d'organiser la foire des jardins à Enghien, pour la période de 2016 à 2018.

-Approuve les dispositions contenues dans le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville d'Enghien et la SPRL Archéos Expo pour les années 2016 à 2018

#### **Article 6**

##### **Télévision Régionale NOTELE Asbl – Refinancement – Approbation.**

Le Conseil communal fixe l'intervention communale pour 2015 à 2018 comme suit :

- Pour l'exercice 2016, la Ville d'Enghien accordera à NOTELE Asbl une cotisation de 3,70 € par habitant/an, indexé (soit 3,20 € par habitant pour 2016 et 0,50 € par habitant représentant le rattrapage de la cotisation de 2015).

-Pour l'exercice 2017, la cotisation octroyée à NOTELE ASBL est maintenue au montant de 3,45 € par habitant/par an, indexée, et ce sous réserve de la situation financière de la ville.

-Pour l'exercice 2018, la cotisation octroyée à NOTELE ASBL sera portée à 3,70 € par habitant/an, indexée, et ce sous réserve de la situation financière.

#### **Article 7**

##### **Approbation de la Stratégie de Développement Local pour le territoire formé des communes de Lens, Enghien et Silly et engagement de soutien financier à la mesure LEADER du PwDR 2014-2020.**

Le Conseil communal approuve la Stratégie de Développement local (SDL) déposée par le comité de pilotage réunissant les partenaires privés et publics des communes de Lens, Enghien et Silly, et reprenant les projets suivants pour un budget total de 1.524.528 € pour la durée de la programmation, soit de 2016 à 2020 :

Fiches-projets	Montants
1. <b>Marketing territorial « Cittaslow » et outils de communication.</b>	56.000 €
2. <b>Le « Slow Food » comme modèle de développement des circuits courts : les producteurs vont à la rencontre de la population.</b>	543.475 €
3. <b>Abeilles, environnement et biodiversité</b>	320.780 €
4. <b>« Slow Tourism » : un tourisme vert pour aller à la découverte du patrimoine naturel et culturel.</b>	205.680 €
5. <b>Appui technique : coordination du projet et de la Stratégie de Développement Local</b>	260.000 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1.385.935 €</b>
6. <b>Opérations TRANS-GAL : 10%</b>	138.593 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.524.528 €</b>

Cette instance s'engage à :

- soutenir le GAL dans la mise en œuvre des actions qui seront financées dans Leader ;
- à cofinancer, solidairement avec les autres communes du territoire du GAL, la part locale de 10% prévue dans le plan de financement au prorata du nombre d'habitants :
  - 51% pour la commune d'Enghien, soit un montant de 77.750,93 €
  - 32 % pour la commune de Silly, soit un montant de 48.784,90 €
  - 17 % pour la commune de Lens, soit un montant de 25.916,97 €
- à prendre en charge les dépenses non financées par le FEADER et la Wallonie ;
- à aider le GAL en cas de difficultés de trésorerie (garantie bancaire, avances remboursables, ...) ;
- participer aux structures de pilotage et de gestion du GAL selon les modalités définies lors de sa mise en place.

Les dépenses relatives au co-financement de la part locale des actions, soit un montant de 77.750,93 € pour la durée de la programmation 2016-2020, seront prises en compte au sein d'un article budgétaire à créer lors d'une prochaine modification budgétaire.

Un crédit de 11.000,00 € sera prévu au sein de l'article budgétaire 523/43501 lors de la modification budgétaire n°1 de 2016, afin de pouvoir engager les dépenses relatives au cofinancement de la part locale des actions pour l'année 2016. Le solde des dépenses sera échelonné sur les années 2017 à 2020.

## **B. COMMUNICATIONS**

- 1) Finances communales – Budget 2016 – Fixation de la contribution financière définitive dans le budget de la zone de police « Sylle et Dendre » ZP 5326 – Application de la loi du 7 décembre 1998 – Arrêté d'approbation du 13 janvier 2016.

- 2) Finances communales - Budget 2016 – Conseil communal du 17 décembre 2015 - Arrêté d’approbation du 15 février 2016.
- 3) Cadre du personnel communal - Modifications – Conseil communal du 17 décembre 2015 - Arrêté d’approbation du 10 février 2016.
- 4) Régie communale ordinaire – Agence de développement local – Conseil communal du 17 décembre 2016 - Budget 2016- Arrêté d’approbation du 22 février 2016.

### **C. HUIS CLOS.**

### **D. COMPLEMENT A LA SEANCE PUBLIQUE.**

#### **Article 15**

#### **Point supplémentaire demandé par Monsieur Marc VANDERSTICHELEN au nom du groupe Ensemble-cdH – Stationnement dans les rues du Sac et de Sambre- Etat des trottoirs dans le Quartier du Puttenberg.**

Le Conseil communal délibérant en séance publique,

Vu Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 20 février 2014, Réf. SC/CC/2014/009/172.20, adoptant un nouveau règlement d’ordre intérieur, intégrant les nouvelles dispositions du CDLD ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 juin 2014, réf.SC/CC/2014/087/172.20, modifiant le règlement d’ordre intérieur suite à l’arrêté ministériel du 3 avril 2014 ;

Considérant que Monsieur Marc VANDERSTICHELEN, conseiller communal, sollicite, au nom du groupe « Ensemble-cdH, par courriel du 17 mars 2016, l’inscription d’un point supplémentaire à l’ordre du jour de la présente assemblée, relatif au stationnement dans les rue du sac et de Sambre et la rue du Sac, ainsi que l’état des trottoirs du quartier du Puttenberg ;

Considérant que pour le point concernant le stationnement à la rue de Sambre et la rue du Sac, un projet de délibération et des photos sont joints à la demande, mieux repris ci-après :

*« Attendu que rue de Sambre les deux emplacements de parkings de chaque côté de la rue du sac sont bien arrêtés à quelques mètres du coin.*

*Attendu toutefois que ces espaces non réservés aux voitures sont systématiquement occupés par des voitures.*

*Attendu que ces voitures illégalement stationnées gênent fortement la visibilité des voitures sortant de la rue du Sac et posent de sérieux problèmes de sécurité.*

*Attendu que dans la rue du sac des piquets ont été placés qui empêchent le stationnement.*

*Attendu que ce genre de piquets placés rue de Sambre empêcherait le stationnement et permettrait une visibilité parfaite du trafic et donc améliorerait la sécurité.*

*Le Conseil décide :*

*De poser des piquets empêchant le stationnement aux deux coins de la rue de Sambre et du Sac » ;*

Considérant que pour le point relatif aux trottoirs du quartier du Puttenberg, une lettre du 10 février 2016 adressée à Monsieur Marc VANDERSTICHELEN et émanant de Monsieur Gérard BLONDIAUX, président du Comité de quartier du Puttenberg est jointe à la demande ;

Considérant que ce Comité de quartier sollicite l'intervention de la Ville au niveau des trottoirs, qui sont très dégradés, pour assurer la sécurité des piétons ;

Entendu l'intervenant en son exposé ;

ENTEND Monsieur le Bourgmestre en ses explications :

#### Stationnement dans les rues de Sambre et du Sac :

Monsieur le Bourgmestre fait part de l'avis de Monsieur Francis MEUNIER, Inspecteur Mobilité au SPW. Celui-ci n'est pas favorable à la pose de piquets en voirie (qui peuvent constituer un obstacle). Par contre, il préconise le marquage d'une zone hachurée pour rappeler l'interdiction de stationner à cet endroit.

Une évaluation de cette mesure sera faite dans quelques mois et le Conseil en sera informé.

#### Trottoirs du quartier du Puttenberg

Monsieur le Bourgmestre annonce que des crédits budgétaires seront prévus lors de l'élaboration de la modification budgétaire n°1 de 2016 pour la rénovation des trottoirs.

Monsieur Yves VANDE GUCHT signale que les trottoirs de la rue d'Hoves (à hauteur du n° 94) sont également fort dégradés et rappelle l'étude de la zone bleue à cet endroit.

Monsieur le Bourgmestre l'informe que le service Mobilité étudie la question et le Conseil en sera informé.

---

Après l'examen des différents points de l'ordre du jour, Monsieur le Président clôture la séance à 20h40.